

MAIRIE DE FLEY

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 mars 2011

Réuni sous la présidence du Maire, Monsieur François GARY.

Etaient présents : MM. François GARY, Jean-Noël GORGE, Christian GERMAIN, Philippe DE LA BUSSIÈRE, Mmes Valérie ROSSIGNOL, Michèle LUQUET, MM. Jean-Pierre GILBERT, André DAVID, Patrick LONJARET et Laurent PIERRE.

Était excusée et a donné pouvoir : Mme Anne-Lise MOULIN a donné pouvoir à Mme Michèle LUQUET.

Secrétaire de séance : Mme Michèle LUQUET.

Lecture et approbation du P.V. de la séance du 2 décembre 2010.



1°) Opération "Coeurs de Villages Plus" : délibération concernant l'appel d'offre (9 lots), constitution d'une commission de suivi de travaux :

Le Maire fait le compte rendu de la réunion du 4 mars avec l'architecte.

Le plan de financement établi à ce jour est le suivant :

Ressources	Montant	%
Aides publiques		
Etat DGE	39 300,00	14,63%
PECB (Ademe, Conseil régional, Conseil général)	22 788,00	8,48%
Conseil général 71	37 341,00	13,90%
Conseil régional Bourgogne	43 367,00	16,14%
Autofinancement		
Emprunt 216 mois 3.40 %	120 000,00	44,66%
Fonds propres	5 893,00	2,19%
TOTAL	268 689,00	100,00%

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'examen des offres reçues (date limite de réception des offres : le 18 février 2011), concernant le marché public intitulé "Réhabilitation du bâtiment mairie avec création d'une chaudière à granulés bois".

La décision est prise de réaliser la totalité des travaux : tranche ferme + tranche conditionnelle + tranche optionnelle (ravalement) pour le lot n°1 : gros oeuvre-terrassement-VRD.

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 4 mars 2011

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Réhabilitation du bâtiment mairie avec création d'une chaudière à granulés bois

Lot 1 : Gros œuvre - Terrassements - VRD

Entreprise : *BOUCHER - 676 rue Libération GERMOLLES - 71640 MELLECEY*

Montant du marché : 70 684 €

(45 129 € tranche ferme et conditionnelle + 25 555 € option "ravalement de façade")

- Lot 2 :** **Charpente bois - Couvertures tuiles et zinc - zinguerie**
 Entreprise : *GECET - ZA des Bruyères - 71200 LE CREUSOT*
 Montant du marché : 10 757.50 €
- Lot 3 :** **Serrurerie - Menuiserie acier**
 Entreprise : *GRILLOT Gilbert - 5 rue de l'Europe - 71400 DRACY LE FORT*
 Montant du marché : 15 772 €
- Lot 4 :** **Menuiserie bois intérieures et extérieures**
 Entreprise : *MENUISERIE DU CHALONNAIS - 3 rue Gustave Eiffel - 71530 CRISSEY*
 Montant du marché : 25 947.50 €
- Lot 5 :** **Plâtrerie - Peinture**
 Entreprise : *SMPP -ZI Henri Paul SCHNEIDER - 71210 MONTCHANIN*
 Montant du marché : 30 218.01 €
- Lot 6 :** **Revêtements de sols souples**
 Entreprise : *LA MAISON DU TAPIS - 30 rue de la Guerlande - 71880 CHATENOY LE ROYAL*
 Montant du marché : 5 389.68 €
- Lot 7 :** **Plomberie - Sanitaire**
 Entreprise : *LACLERGERIE - 12 route de Sornay - 71500 LOUHANS*
 Montant du marché : 5 076.86 €
- Lot 8 :** **Electricité courants forts - courants faibles**
 Entreprise : *BAILL'ELEC - 83 Avenue du 4 septembre - 712470 SENNECEY LE GRAND*
 Montant du marché : 20 220.98 €
- Lot 9 :** **Chauffage - Ventilation - Chaufferie bois**
 Entreprise : *SARL BOUCON - 10 route de Chalon - 71380 EPERVANS*
 Montant du marché : 30 185.66 €

- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2011.

Le montant total des travaux s'élève à 214 252.19 €

La signature du marché avec les différentes entreprises est prévue le 18 mars 2011.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la constitution d'une commission de suivi des travaux, pour permettre notamment le suivi des réunions de chantier, une fois par semaine.

Le Conseil Municipal décide de nommer le Maire et les trois adjoints à la commission de suivi des travaux :

- Monsieur François GARY (Maire)
- Monsieur GORGE Jean-Noël (1er Adjoint)
- Monsieur GERMAIN Christian (2eme Adjoint)
- Monsieur DE LA BUSSIÈRE Philippe (3eme Adjoint)

2°) Assainissement : Appel d'offre pour réalisation d'un piège à lentilles :

Le Conseil municipal de FLEY a sollicité trois entreprises : Société CHAROLLAISE DE TP de Paray le Monial, SARL TINANT Jean-François de Saint Léger sur Dheune et Pascal GUINOT Réseaux de Montchanin, pour la réalisation d'un piège à lentilles pour améliorer le rendement des lagunes du Bourg de FLEY.

Une seule réponse a été reçue : celle de Pascal GUINOT RESEAUX de Montchanin.

Après avoir pris connaissance de l'offre, et,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- DECIDE de retenir , pour la réalisation d'un piège à lentilles aux lagunes du Bourg , l'entreprise Pascal GUINOT RESEAUX dont le devis s'élève à 15 959 € HT et 19 086.96 € TTC.
- DONNE toute délégation à Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Un curage est à prévoir à la lagune du Bourg de FLEY, ainsi qu'un nettoyage des rives (végétation) à la lagune de Rimont.

3°) Bilan d'activités du SYDESL année 2009 :

Le Maire présente le bilan d'activités 2009 du SYDESL au Conseil Municipal pour information,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le bilan d'activité 2009 du SYDESL.

4°) Convention-cadre avec le Centre de Gestion 71 :

Le Maire informe l'assemblée :

Le champ d'intervention des missions obligatoires du Centre de Gestion de la fonction publique territorial sont :

- Information sur l'emploi public territorial,
- Gestion des décharges d'activité de service et des autorisations spéciales d'absence,
- Organisation concours et examens professionnels,
- Publicité des listes d'aptitude, créations et vacances d'emplois,
- Prises en charge de fonctionnaires momentanément privés d'emploi,
- Reclassements des fonctionnaires inaptes,
- Aide à la recherche d'emploi après disponibilité,
- Fonctionnement des conseils de discipline,
- Commissions administratives paritaires, comités techniques paritaires.

Elles sont financées par une cotisation de 0.80 % assise sur la masse salariale de leurs agents. D'autre part en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires des missions facultatives.

Certaines d'entre elles sont financées par une cotisations additionnelle de 0.20 % assise sur la masse salariales de leurs agents : gestion informatisée des dossiers individuels des agents, documentation sur le statut de la fonction publique territoriale accessible sous diverses formes : mise à disposition de bases de données, circulaires, réunions d'information,...

D'autres missions sont effectuées par le Centre de gestion de Saône et Loire, à la demande des ses collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :

- Emplois temporaires,
- Mise à disposition de secrétaire de Mairie itinérant,
- Conseil en recrutement,
- Service paies,
- Calcul et gestion des procédures de versement des allocations chômage,
- Retraite, CNRACL,
- Médecine préventive,
- Aide à la réalisation du document unique,
- Assistance en prévention et sécurité,
- Commission de réforme,
- Aide à la valorisation et au traitement des archives.

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention-cadre proposée par le CDG.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1,

- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

5°) Préparation budgétaire : ouverture de crédit :

Considérant que, dans l'attente du vote du budget primitif 2011, il est nécessaire d'assurer le bon déroulement des différentes actions municipales en matière d'investissement ;

Considérant la possibilité offerte aux collectivités de prévoir une « autorisation budgétaire spéciale » permettant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts hors emprunts sur l'exercice 2010 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2011 devant intervenir au plus tard le 30 avril 2011 ;

Considérant les crédits ouverts en dépenses d'équipement de la commune de FLEY en 2010 d'un volume global de 308 862 € ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

- AUTORISE Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget primitif 2011, les dépenses d'investissement dans les conditions suivantes :

Chapitre 23 → 60 000 €

Une réunion de la commission des finances est fixée au 31 mars 2011 à 19 h pour l'élaboration du budget.

Le département a voté l'attribution d'une subvention pour les travaux d'assainissement de FLEY. Le montant de cette subvention est estimée à 46 288 €.

6°) Déménagement de la mairie durant les travaux, affichage réglementaire :

Le Conseil Municipal prend acte de la nécessité de transférer les locaux de la mairie dans la salle de réunion, 4 Impasse des Arts.

Ceci à partir du Jeudi 7 avril 2011, et jusqu'à la fin des travaux prévue le 30 octobre 2011

Donc le public, pendant cette période, sera reçu au 4 Impasse des Arts au Bourg de FLEY.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :

- PREND ACTE de l'adresse provisoire durant les travaux de la mairie.

Le déménagement du mobilier et des dossiers est prévu le 31 mars et 1er avril 2011.

7°) Questions diverses :

- Enveloppe PIIC 2011

Monsieur GERMAIN a participé à la réunion cantonale attribuant l'enveloppe PIIC 2011 d'un montant de 123 118 € :

50 % de cette enveloppe (soit 61 559 €) sont affectés à 3 projets structurants du canton

20 % de cette enveloppe (soit 24 291 €) sont répartis sur 2 projets du canton.

30 % de cette enveloppe (soit 36 935 €) sont affectés à la voirie des communes du canton.

Pour 2011, aucune répartition n'est prévue pour FLEY.

- Compte rendu de la commission d'urbanisme

La commission urbanisme s'est réunie le 17 février pour élaborer un projet de "règlement d'urbanisme". Ce règlement ne sera pas opposable au tiers car nous sommes dans le cadre d'une carte communale et pas d'un PLU. Il s'agit plutôt de recommandations à proposer aux demandeurs de renseignements, avant qu'ils ne définissent leur projet et déposent une demande de permis de construire.

- Compte rendu de conseil de l'école maternelle de Buxy en date du 10 février
Madame Anne-Lise MOULIN étant absente, Monsieur le maire donne lecture du compte rendu :
projet d'école, préparation rentrée 2011, mairie travaux...

- Installation de columbarium et plan du cimetière

Madame Michèle LUQUET communique le devis établi par l'entreprise Mansuy pour la pose d'une dalle de granit et d'une alvéole. Ce devis s'élève à 1 140 €TTC. La commission cimetière se réunira le jeudi 17 mars à 18 h.

- Travaux sur le réseau d'eau potable

Des travaux de renouvellement du réseau au bourg de FLEY sont prévus en octobre 2011 par le Syndicat des Eaux Chalon Sud Ouest.

- Office de Tourisme

Monsieur Christian GERMAIN se rendra à l'Assemblée Général du 9 mars.

- Marquage au sol

Monsieur le maire communique le montant de la facture : 293.02 € TTC concernant la réalisation du marquage pour le passage piéton et l'arrêt de bus.

- Rendez-vous de voitures anciennes

Monsieur le Maire communique l'accord donné à Loïc BOONE pour l'organisation d'un rassemblement de véhicules anciens sur la commune les 16 et 17 juillet 2011.

- Fleurissement de la commune

Une réunion sera programmée en mai pour la mise en place du fleurissement.

- Site Internet

Une reprise de notre site sera nécessaire, suite au passage des sites CyberCommunes vers E-Bourgogne.

- Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs

La CCID se réunira le jeudi 17 mars à 17h30.

- Nettoyage des abords du Lavoir des 9 Fontaines

Il faudra couper les arbres occupant le domaine communal.

Lors des travaux de la mairie, nous demanderons au maçon un bilan de la toiture du Lavoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

Le Maire, François Gary.